

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon le 30 juin 2023

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE : APPEL À LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS

La région Auvergne-Rhône-Alpes est de loin la région la plus concernée par la présence d'ambrosies. Le Rhône est l'un des départements le plus touché avec près de 200 000 personnes allergiques. Dans ce contexte, l'ambrosie est devenue au fil des années un enjeu sanitaire. Alors que, depuis 2021 les signalements concernant la présence d'ambrosie enregistrent une baisse significative, l'obligation de prévention et de destruction, que ce soit de la part des opérateurs publics comme des propriétaires particuliers est devenue plus que jamais nécessaire.

L'ambrosie, un enjeu de santé publique

Émis par la plante du début du mois d'août jusqu'au mois d'octobre avec un pic en septembre, les pollens d'ambrosie, se déplacent facilement par le vent et présentent un fort potentiel allergisant.

5 grains de pollen d'ambrosie par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibles. **Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes** : principalement rhinite, conjonctivite, trachéite, plus rarement urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le pourcentage de personnes allergiques à l'ambrosie est de l'ordre de 20% dans les zones où la population est la plus exposée à ce pollen, pour une moyenne à 10,7% sur l'ensemble du Rhône.

Le coût sanitaire de cette allergie en Auvergne-Rhône-Alpes est estimé à **26,4 millions d'euros par an pour environ 700 000 personnes touchées** : consultations, médicaments, désensibilisation, etc.

Dans le département du Rhône, le coût estimé est de 10 millions d'euros par an pour environ 200 000 personnes touchées.

Appel à une mobilisation massive avant la pollinisation

L'animation du plan de lutte régional, financé et piloté par l'Agence régionale de santé, est assurée par la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2014 ; d'abord sur la zone ex-Auvergne puis sur la totalité du territoire régional depuis 2017.

Dès qu'un pied d'ambrosie apparaît, il convient de l'éliminer idéalement avant pollinisation, et au plus tard avant la grenaison. Un plant d'ambrosie est capable de produire plusieurs milliers de graines qui peuvent résister quelques dizaines d'années dans le sol.

Une fois installée, la lutte contre cette plante demande **un investissement humain et financier important** car il faudra gérer l'ambrosie à chaque nouvelle saison jusqu'à épuisement de la banque de graines dans le sol.

La lutte est organisée autour d'un réseau de référents communaux et intercommunaux qui informent la population sur la présence de la plante et les moyens à mettre en œuvre pour détruire les plants et prévenir son implantation. Ils s'assurent de la bonne gestion des plants d'ambrosie signalés sur leur territoire.

Signaler l'ambrosie : un geste citoyen

Depuis 2021, une baisse de 40% des signalements dans le département du Rhône a été enregistrée : **950 signalements ont été enregistrés en 2022 contre 1600 en 2021**. Une baisse constatée également au niveau régional, c'est pourquoi, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en appelle à la remobilisation de toutes et tous.

Toute personne qui pense reconnaître un plant d'ambrosie est invitée à l'arracher et à le signaler sur la plateforme de signalement : www.signalement-ambrosie.fr

La plateforme **permet à tous d'être acteur de la lutte** et de contribuer au repérage mené par les collectivités territoriales. Les signalements peuvent aussi être faits via :

- L'application smartphone [signalement ambrosie](#) qui géo-localise l'ambrosie directement sur le terrain
- Le numéro de téléphone : **0 972 376 888**
- L'adresse mail : **contact@signalement-ambrosie.fr**

Tout signalement renseigné dans cette base de données, est transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction. **A ce jour, dans le département du Rhône**, ce sont plus de **223 agents** qui constituent ce réseau de référents communaux et intercommunaux.

Pour rappel, en Auvergne-Rhône-Alpes 34% des destructions concernent les bords de route et 33% les chantiers.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes : [Ambrosie : dispositifs pour se protéger et lutter contre sa prolifération | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03